

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 05 décembre 2025

Date de la convocation :
01/12/2025

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE : 11

EFFECTIF VOTANT : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François, Adjoints au Maire.
BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, CHAPOT Thomas Conseillers municipaux

Etaient absents :

MILLET Claude, MARCAGGI Séraphine, CASASOPRANA Olivier,
SCHALK Thierry, DANESI Etienne,

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Thomas CHAPOT

Objet de la délibération : Individualisation de subvention Exercice 2025 Attribution d'une
Subvention à l'association A MURGANA

Numéro de la délibération : D021-2025

Le Maire expose,

L'association A MURGANA œuvre à Villanova avec efficacité depuis de nombreuses années dans les domaines des animations socioculturelles et des loisirs.

Nous nous devons de participer à l'effort culturel développé par cette association sur notre commune.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2025 à l'association A MURGANA une subvention de 2000.€.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune chapitre 65 article 65748.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'association A MURGANA , pour l'exercice 2025 une subvention de 2000 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



VINCILEONI Antoine